



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées des Bassins  
de la Thève, de l'Ysieux et de la Nonette

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
58	32	32

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 1 Décembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 24/11/2025.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. DUCLOS Jean-Noël, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. MAGNIER Philippe, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. DUFLOS Jérémy, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BARBIER Jean-Michel, M. DAGNIAUX Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. VINCENTI Jean-Marc, M. GAL Olivier, Mme LEFEBVRE Anne, M. VAN LIERDE Claude  
Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. POIRIER Henri), Mme LEFEBVRE Anne (de M. DESABRE Gérard)

M. POIRIER Henri, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUFFLET Pierre, M. DESHAYES François, M. MOULA Nicolas, M. DESABRE Gérard  
Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, Mme MAZZONI Sandra, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, Mme CUVILLIER Florence, M. MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François, M. CAPPE DE BAILLON Vincent

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SPECQ André

**Vu** les articles L.2312-2, L.5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**Vu** la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République  
**Vu** l'exposé du Président

## Préambule

---

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape du cycle budgétaire dont les modalités d'organisation sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application N°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière.

Ainsi conformément aux articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217 -10-4 du CGCT, le débat s'appuiera notamment sur le présent rapport qui vise à présenter les orientations budgétaires du SICTEUB portant sur les évolutions prévisionnelles en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement. Seront notamment précisées, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, fiscalité, tarification, subventions.

Les engagements pluriannuels seront également présentés avec les orientations envisagées en matière de programmation des investissements comportant une prévision en dépenses et en recettes. En outre, les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget seront abordées.

Le rapport sur les orientations budgétaires du SICTEUB a pour vocation de donner au comité syndical les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui sera présenté au comité syndical en février 2026.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

---

### 1. Situation internationale

#### a. Monde

Sur le plan international, les tensions persistantes en Europe avec la guerre en Ukraine, au Moyen-Orient et la dégradation des relations sino-américaines continuent de peser sur les chaînes d'approvisionnement et d'alimenter une inflation structurelle durable.

Le troisième trimestre 2025 enregistre un ralentissement de l'économie américaine qui contraste fortement avec le dynamisme de l'année 2024. La BCE prévoit en conséquence un taux de croissance annuel moyen de 1,7% et une inflation à 2,7% pour cette année.

En ce qui concerne la Chine, le ralentissement est plus modéré qu'outre-Atlantique grâce au renforcement de la consommation privée qui est une des priorités ces dernières années des autorités chinoises pour renforcer leur résilience face au marché extérieur. Bien que les exportations aient été meilleures qu'attendues grâce notamment à l'activité du secteur manufacturier, ces prochaines semaines devraient se traduire par un ralentissement de la demande mondiale et des échanges commerciaux causé par la hausse des droits de douane américains.

En 2025, les pressions inflationnistes se sont atténuées, mais des risques persistent liés aux prix des matières premières et aux politiques protectionnistes. La BCE souligne la possibilité d'une exportation de déflation depuis la Chine vers l'Europe, en raison de prix très bas sur certains produits industriels.

## b. Union européenne

Selon la BCE, l'inflation dans la zone euro devrait être de 2,1 % en 2025, puis 1,7 % en 2026, avant de remonter à 1,9 % en 2027. Elle reste proche de l'objectif cible de 2 %, ce qui justifie le maintien des taux directeurs inchangés jusqu'en 2026.

La croissance de l'activité économique de la zone euro a atteint 0,1 % au deuxième trimestre 2025, un niveau légèrement inférieur aux projections de juin, après une expansion beaucoup plus forte que prévu au premier trimestre. Au premier trimestre 2025, la croissance a été fortement soutenue par les exportations anticipées en prévision d'un relèvement des droits de douane aux États-Unis. Au cours de la même période, la reprise sous-jacente de la demande de biens s'est poursuivie, à la faveur d'une amélioration des revenus réels, tandis que l'activité a encore progressé dans les services.

L'activité économique devrait stagner au troisième trimestre en raison de la hausse des droits de douane et de la poursuite attendue de l'arrêt graduel des exportations anticipées, notamment en Irlande, avant de se redresser toutefois au quatrième trimestre. La dynamique de croissance sous-jacente modérée, dans le contexte de droits de douane légèrement plus élevés que prévu auparavant, mais d'un recul de l'incertitude, devrait se traduire par un retour à la croissance au quatrième trimestre, à hauteur de 0,2 %.

Les chiffres effectifs et les révisions des données historiques de la croissance au cours des derniers trimestres expliquent la quasi-totalité du taux de croissance annuel projeté de 1,2 % pour 2025.

# 2. situation nationale

## a. Croissance et inflation

Selon la Banque de France, la croissance économique française reste modérée avec une prévision estimée en septembre à +0,7 % en 2025 et +0,9 % en 2026. Après deux années de forte inflation (5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023), la hausse des prix ralentit nettement : +2,0 % en 2024, avec une stabilisation attendue autour de 1,4 % en 2026. Ce repli s'explique par la normalisation des prix de l'énergie et des produits alimentaires mais la dynamique salariale demeure insuffisante pour compenser la perte de pouvoir d'achat des ménages.

La contribution du commerce extérieur à la croissance est positive au troisième trimestre (+0,9 point après -0,4 point) : les exportations accélèrent nettement ce trimestre (+2,2 % après +0,3 %) tandis que les importations reculent un peu (-0,4 % après +1,4 %).

L'inflation sous-jacente sur un an s'établit à +1,2 % en octobre 2025, après +1,3 % en septembre. Sur un an, les prix de l'énergie baissent de 5,6 % en octobre 2025, après -4,4 % en septembre. Les prix de l'électricité baissent notamment de -13,8% à l'instar des produits pétroliers qui se replient à -1,1%. Seul le gaz ralentit sa hausse à +1,1% cette année contre 3,8% en 2024.

## Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee.

### b. evolution de l'emploi

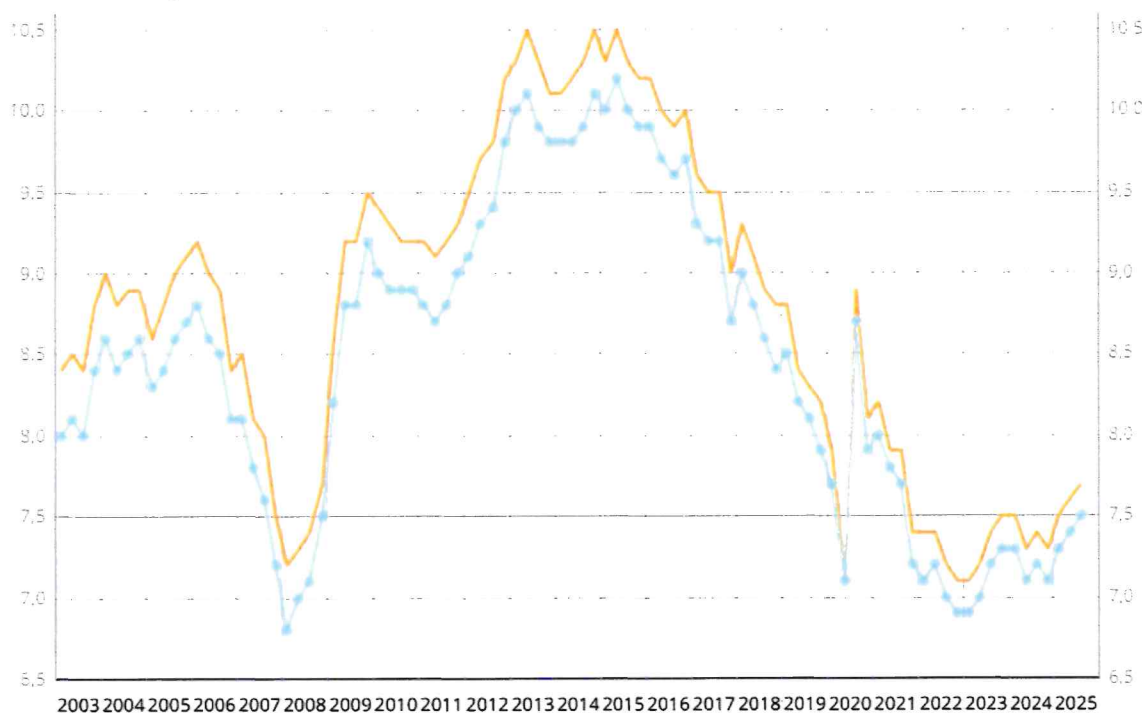
Au troisième trimestre 2025, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 44 000 demandeurs d'emploi par rapport au trimestre précédent, à 2,4 millions de personnes. Sur le trimestre, le taux de chômage des 15-24 ans diminue de 0,2 point, portant à 0,8 point la baisse sur un an pour atteindre 18,8 %.

## Taux de chômage au sens du BIT

— France (hors Mayotte)

— France métropolitaine

données CVS en moyenne trimestrielle, en %



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi.

En résumé, le taux de chômage France est dans l'ensemble quasi stable mais montre quelques signes de fragilité en raison de l'incertitude budgétaire et de faibles perspectives de croissance du PIB (4,8% prévue en 2026 contre 5,4% en 2025).

### c. projet de loi de finance

En France, le gouvernement a engagé un plan de redressement des finances publiques d'une ampleur inédite, visant 43,8 milliards d'euros d'économies en 2026, dont 5,3 milliards à la charge des collectivités territoriales.

Cette contribution intervient dans un contexte de stagnation économique, de consommation en berne et d'investissement public sous tension. Face à ces défis, le SICTEUB doit faire preuve de résilience et d'agilité pour préserver sa capacité d'action, maintenir ses engagements en matière de services publics et d'investissement.

# Bilans et PROJECTIONS

## Intégration des communes du SICTEUV dans le SICTEUB

L'arrêté interpréfectoral portant adhésion de la CCAC au SICTEUB pour l'assainissement collectif et non-collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été signé conjointement par les deux préfetures de l'Oise et du Val d'Oise le 27 décembre 2024. Les statuts du SICTEUB ont été à cette occasion modifiés pour intégrer les nouvelles communes membres avec l'élection d'un quatrième Vice-président parmi les délégués de l'Oise et deux nouveaux membres du bureau syndical.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SICTEUB a repris les contrats de délégation de service public des communes ainsi que celui pour la gestion de la station d'épuration de Gouvieux.

## Lancement des nouveaux SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)

Afin de définir précisément les éléments de travaux dans les prochaines années, le SICTEUB inscrit dès 2026 un budget d'étude pour un nouveau SDA pour l'ensemble du territoire ex-SICTEUV. Sera prévue la somme de 300 000,00 euros sur 2 ans avec une priorité qui sera donnée au territoire de Gouvieux puis Chantilly dans le but de définir au plus vite l'échéancier de travaux et son coût. Un délai d'un an est nécessaire pour réaliser les études sur une commune. Les budgets d'investissement 2026 et 2027 prendront en compte les travaux définis dès à présent comme urgents par les services techniques du SICTEUB.

## Nouveau contrat de prestations de services pour l'exploitation du système d'assainissement (stations et réseaux)

Le SICTEUB a relancé la consultation pour l'attribution du contrat de prestations de services pour l'exploitation de la station d'Asnières-sur-Oise et des réseaux qui prend fin au 31 décembre 2025. Le nouveau contrat débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans. Il comprend l'exploitation de la station et des réseaux de Lamorlaye dont le contrat de DSP prend fin au 31 décembre 2025. Le marché public a été attribué au groupement SUEZ EAU France pour un montant de 16 295 279.72 €.

# BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – M57

La compétence EPU est financée uniquement par les contributions budgétaires des communes adhérentes. En 2026, il sera proposé les contributions suivantes :

<b>&lt;1500 hbts</b>	20,00 €
<b>&gt; 1500 hbts</b>	22,50 €

<b>CARPF</b>	<b>27,33 €</b>
--------------	----------------

La répartition des contributions pour les collectivités membres du SICTEUB est la suivante :

BELLEFONTAINE	474	20,00	9 480,00 €
LASSY	197	20,00	3 940,00 €
LE PLESSIS-LUZARCHES	143	20,00	2 860,00 €
LUZARCHES	4 992	22,50	112 320,00 €
PLAILLY	1 829	22,50	41 152,50 €
MORTEFONTAINE	876	20,00	17 520,00 €
NOISY-SUR-OISE	587	20,00	11 740,00 €
SEUGY	1 053	20,00	21 060,00 €
VIARMES	5 575	22,50	125 437,50 €
CARPF	23 031	27,33	629 437,23 €
		<b>TOTAL</b>	<b>974 947,23 €</b>

La contribution budgétaire des communes est une contribution fiscalisée. Pour les communes appartenant à la CARPF, qui est un EPCI à fiscalité unique, il n'est pas possible d'avoir recours aux contributions fiscalisées.

#### RAPPEL DE LA PROCEDURE

Pour le SICTEUB, il s'agit de prendre une délibération pour déterminer le produit attendu par commune au titre de l'année N. Ce produit doit impérativement intégrer le volet fonctionnement et le volet investissement. La délibération du comité est prise lors du vote du budget du SICTEUB qui sera le 18 mars 2025. Une inscription du produit attendu est inscrite en recette de fonctionnement et un état détaillé des contributions communales précise par commune la contribution de chacune d'entre elles. Pour la commune, elle disposera de 40 jours à compter de la délibération du SICTEUB pour s'opposer à la fiscalisation de sa contribution. La contribution fiscalisée sera répartie sur l'ensemble des taxes de l'état 1259 bis qui a pour objet de porter à la connaissance des communes les bases prévisionnelles des impositions directes locales.

La commune peut refuser la fiscalisation, dans cette hypothèse, son refus n'est valable que pour une année budgétaire. Une commune peut ainsi s'opposer à la fiscalisation de sa contribution une année et l'accepter l'année suivante. Au deuxième semestre de l'année N, la DDFIP calcule les taux syndicaux après réception des états 1259 bis pré-remplis par les services fiscaux de la préfecture et transmis par envoi dématérialisé par les services de la direction générale des finances publiques. Le montant total des contributions attendues en 2026 est estimé à 974 947,23 € TTC.

En 2025, il a été réalisé des travaux d'entretien des réseaux pour un montant de 115 415,82 €. Une participation pour la mise à disposition d'un technicien du SICTEUB à hauteur de 25 000,00€ a été inscrite au budget et sera reprise sur l'exercice 2026.

En 2025, un nouveau marché d'entretien a été lancé pour l'exploitation et l'entretien des canalisations, des ouvrages de retenue et des petites réparations de l'ensemble des ouvrages intégrés sur les 13 communes adhérentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le marché public a été attribué au groupement CIG/SANET pour un montant de 444 268.75 €



Un nouveau marché de géolocalisation des réseaux sera lancé courant 2026 pour faciliter la localisation des canalisations et permettre de répondre à la norme exigée par la réforme DT/DICT qui oblige les exploitants de réseaux à fournir des plans en classe A pour les réseaux dits sensibles.

En ce qui concerne les investissements :

- Les travaux de gestion des eaux pluviales de la résidence Ile-de-France à Luzarches seront réalisés concomitamment aux travaux de réhabilitation du collecteur EU et représentent la somme de 169 680,00 €. Les travaux sont en cours.
- Les travaux de dépollution du bassin de Marly-la-Ville sont achevés et représentent la somme de 30 434,02 €.
- Les travaux de création d'un enrochement à Saint-Witz sont également achevés et ont coûté 19 600,00 €.

Seront prévus en 2026 les études et travaux suivants :

Commune	Type	Description	Montant (€)
<b>LUZARCHES</b>	Etude	Extension du réseau EPU situé Boulevard de la Fraternité	20 000,00 €
<b>SAINT-WITZ</b>	Travaux	- Enrochement clôtures - Création d'un ouvrage de dégrillage - Remise en état de la parcelle de la Terre du Guépelle	100 000,00 €
<b>MARLY-LA-VILLE</b>	Travaux	- Réaménagement du bassin exutoire Chemin de la Sablonnière	50 000,00 €
<b>VIARMES</b>	Travaux	- Réhabilitation d'un collecteur EP rue du Gaudron	50 000,00 €
<b>DIVERS</b>	Travaux	- Provision pour autres travaux type réaménagement de voirie - diverses demandes communales reçues en cours d'instruction - 0,5% du renouvellement du patrimoine de canalisation	460 000,00 €

La section d'investissement enregistre un solde déficitaire estimé à 14 340,00 €.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement est de 202 380,00€ soit un besoin de financement de 216 720,00 € qu'il conviendra d'inscrire en excédents capitalisés au compte 1068 au budget 2026.

A titre indicatif, l'année 2026 dégage un excédent de fonctionnement cumulé qui serait estimé à 1 251 000,00 € et réparti de la façon suivante lors de l'affectation définitive du résultat lors du vote du budget :

RECETTE	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	002	Résultat d'exploitation reporté	351 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1068	Réserve	900 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 251 000,00 €</b>

## BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT EAUX USEES - M49

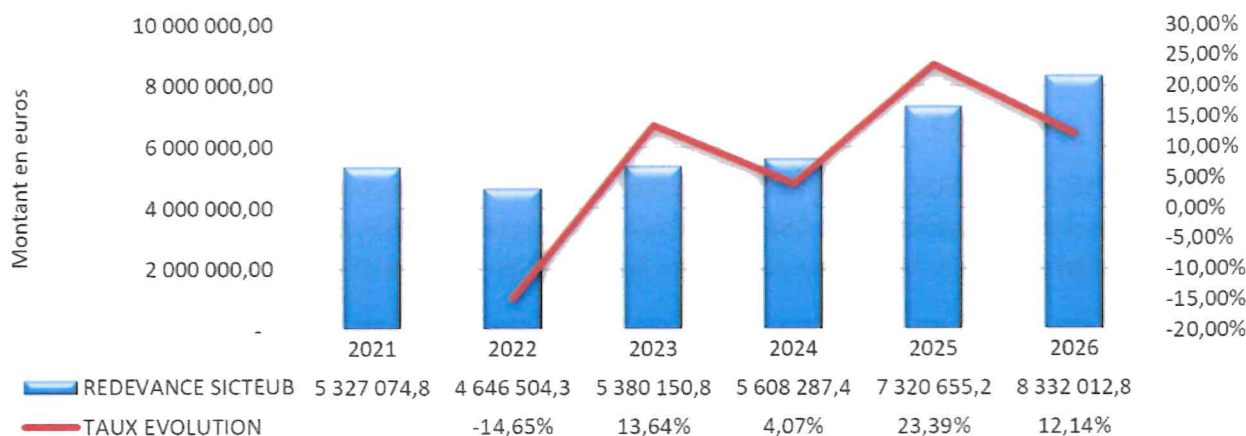
# La section d'exploitation

## 1. Les produits

### a. La redevance assainissement (70611)

La redevance assainissement constitue la principale ressource du budget d'exploitation avec une recette moyenne annuelle en hausse de 2021 à 2025 de 6 011 176,38 € :

### EVOLUTION DES RECETTES DE REDEVANCE 2021-2026



Le tableau ci-dessous reprend l'historique des recettes de redevances pour l'assainissement collectif depuis 2021 :

Montants en €	2021	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>	2026
<b>SICTEUB</b>	5 325 053,84	4 644 482,39	5 157 270,80	5 354 422,14	5 465 972,45	5 577 522,90
LAMORLAYE	-	-	220 857,00	251 841,34	516 937,49	1 018 142,10
APREMONT	-	-	-	-	26 044,75	40 969,50
AVILLY-SAINT-LEONARD	-	-	-	-	39 725,10	55 464,20
CHANTILLY	-	-	-	-	481 848,00	742 664,00
GOUVIEUX	-	-	-	-	368 332,09	633 530,30
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	-	-	-	-	54 877,90	91 693,80
SOLDE SICTEUV	-	-	-	-	194 000,00	-
PARC ASTERIX	-	-	-	-	170 892,48	170 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 327 074,84</b>	<b>4 646 504,39</b>	<b>5 380 150,80</b>	<b>5 608 287,48</b>	<b>7 320 655,26</b>	<b>8 332 012,80</b>

En 2026, elle est à 2,50 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour les communes du SICTEUB adhérentes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour la commune de Lamorlaye, elle est de 2,35 € en 2026. Cette augmentation permettra de financer les investissements prévus sur les prochaines années.

Pour rappel, les tarifs des nouvelles communes de la CCAC adhérentes au SICTEUB ont été votés le 10 mars 2025 de la façon suivante :

COMMUNE	MONTANT HT REDEVANCE	OBSERVATION
APREMONT	1,10 €	
AVILLY-SAINT-LEONARD	1,10 €	
CHANTILLY	1,30 € <sup>2</sup>	Redevance incluant une surtaxe de 0,20€
GOUVIEUX	1,30 € <sup>3</sup>	Redevance incluant une surtaxe de 0,20€
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	1,10 €	

COMMUNE	MONTANT HT REDEVANCE	OBSERVATION
APREMONT	1,10 €	
AVILLY-SAINT-LEONARD	1,10 €	
CHANTILLY	1,30 € <sup>2</sup>	Redevance incluant une surtaxe de 0,20€
GOUVIEUX	1,30 € <sup>3</sup>	Redevance incluant une surtaxe de 0,20€
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	1,10 €	

Une harmonisation de la redevance est prévue à l'horizon 2030.

### b. La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (7041)

Depuis 2015, le SICTEUB a mis en place une procédure pour la perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC - qui remplace la PRE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012). Le tarif a été harmonisé sur l'ensemble du territoire du SICTEUB depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le montant de la PFAC est calculé sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local. Actuellement, le SICTEUB travaille sur une refonte de la PFAC qui sera proposée au prochain comité syndical de février 2026.

Le montant de la PFAC pour l'exercice 2025 est estimé au 1<sup>er</sup> décembre 2025 à la somme de 500 000,00 €. En 2026, l'estimation de la PFAC est de 600 000,00 €.

### PROPECTIVE SUR LE PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
70611 - Redevance d'assainissement collectif	5 325 053,84	4 644 482,39	5 157 270,80	5 606 63,48	8 038 782,35	8 16
704 - Travaux	518 505,50	426 818,00	380 373,33	546 161,12	500 000,00	60
70611 - Redevance parc Astérix	-	-	324 000,00	138 177,00	170 892,48	17

Les données 2025 et 2026 sont estimées à la date du 1<sup>er</sup> Décembre 2025.

### c. Produit des recettes des contrôles des branchements particuliers dans le cadre des ventes

Le montant du contrôle de conformité dans le cadre des ventes est de 160,00 € TTC soit 133,33 € HT.

Le délai de validité du contrôle est désormais de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le SICTEUB a pris en compte cette disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 conformément à l'article 1331-11-1 du Code de la Santé Publique.

Le montant de contre-visite de non-conformité est de 80,00 € TTC.

Une nouvelle délibération révisant le tarif des contrôles sera proposée lors du comité de Février 2026 pour les propriétés individuelles. En effet, il convient de mettre à jour les tarifs en fonction des nouveaux besoins du service et en harmonisation avec les tarifs pratiqués par les autres syndicats.

Le montant des recettes pour cette prestation s'élève à 75 000,00 € pour l'année 2025 et pour les contrôles des industriels à 1 537,48 €.

Une commission de travail sera mise en place dans le courant de l'année 2026 afin de réfléchir à la tarification du contrôle dans les immeubles en copropriété et de réévaluer le montant des tarifs pour l'ensemble de ces contrôles.

Pour l'ANC, le montant des recettes contrôles s'élève à 3 838,31 €. Il sera proposé au comité syndical d'adopter deux délibérations distinctes :

- La première délibération concernera la redevance annuelle qui couvre les charges générales du SPANC, à savoir, le financement d'un contrôle décennal obligatoire (diagnostic des installations existantes), le rôle d'informations et d'accueil aux usagers, ainsi que le fonctionnement du service. Le montant de la redevance pour le SPANC est fixé à 39,50 € HT/an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- La seconde concernera les redevances forfaitaires pour des prestations ponctuelles qui se divisent en deux catégories : les forfaits pour prestations ponctuelles d'une part et les pénalités d'autre part.

Les charges

#### **d. Les charges à caractère général**

Elles correspondent aux coûts de fonctionnement des services et des équipements.

Les principales inscriptions concernent le marché d'exploitation du système d'assainissement des réseaux et de la station d'épuration ainsi que le marché de travaux divers.

Le marché d'exploitation du système d'assainissement a été remis en concurrence au cours de l'année 2025 et le nouveau titulaire débutera la prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce marché inclura l'exploitation de la station de Lamorlaye jusqu'à sa démolition prévue d'ici 2027.

Le montant à inscrire au budget primitif de 2026 est de 2 715 879,95 € pour le marché d'exploitation. En ce qui concerne le marché de travaux divers, il a été attribué à l'entreprise VOTP pour la période 2024-2027 à hauteur de 2 413 229,72 € HT soit 603 307,43 € HT par an.

Le montant estimé des dépenses d'électricité s'élève en 2025 à 545 000,00€. Les frais d'électricité pour l'exercice 2026 sont estimés à 550 000,00 €.

#### **e. Les charges de personnel**

En 2025, le montant du chapitre 012 est estimé à ce jour à 1 030 000,00 €.

Depuis 2020, le syndicat a pris de nouvelles compétences avec la compétence Eaux Pluviales Urbaines qui compte aujourd'hui 13 communes. Mais le SICTEUB a surtout élargi son périmètre

d'intervention avec l'arrivée de 6 nouvelles communes : Lamorlaye (2023) et Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux et Vineuil-Saint-Firmin (2025).

La charge de travail et les missions vont par conséquent évoluer et il est nécessaire que le SICTEUB renforce ses équipes, réorganise ses services en interne afin de répondre aux nouvelles contraintes réglementaires et demandes croissantes des usagers.

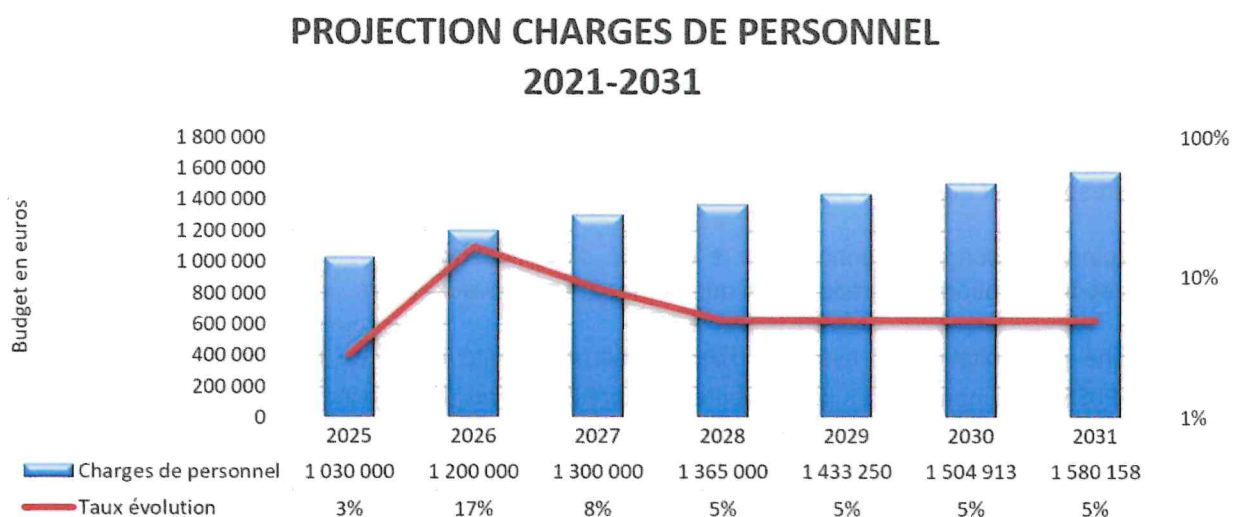
Une réorganisation des services a été présentée aux agents en octobre 2025 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026. En priorité, il conviendra de créer un nouveau service intitulé « Pôle Usagers ». Un nouveau chef de service devra être recruté pour piloter les agents de collecte qui effectueront tous types de contrôle (particuliers et industriels en assainissement collectif et non-collectif, contrôle des PFAC, enquête de conformité, gestion des dossiers de mise en conformité en domaine privé, etc.).

Un agent de collecte supplémentaire sera aussi recruté sur l'année 2026 pour répondre aux besoins du nouveau périmètre, notamment avec l'arrivée des 1 500 installations en ANC de la commune de Lamorlaye.

Sur le budget EPU, il sera recruté un chef de projet pour la gestion de l'entretien et de l'investissements des réseaux d'eaux pluviales des communes adhérentes.

D'ici à 2031, il est estimé une augmentation du personnel d'environ 7 personnes.

Les projections liées à ces dépenses de fonctionnement sont estimées dans le graphique ci-dessous :



#### f. Les charges de gestion courante (65)

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 (indemnités et cotisation des élus, charges diverses de gestion courante).

Figurent également dans ce chapitre, les subventions de l'Agence de l'Eau à verser aux particuliers après mise en conformité de leurs installations d'assainissement dans le cadre de la compétence Intervention en domaine privé exercée par le SICTEUB.

### g. Les charges financières (66)

La dette s'élève à 13 066 000,00 € répartis sur 70 emprunts, soit un encours moyen de 187 000,00 €.

Elle est constituée de 99,92% d'encours à taux fixe, de 0,08 % d'encours à taux variable.

La durée de l'encours est de 5 ans, 4 mois, alors que la durée de vie résiduelle est de 21 ans, 2 mois. Pour rappel, une durée de vie de l'encours courte est un indicateur de gestion positif.

#### CARACTERISTIQUES DETAILLEES DE LA DETTE DU SICTEUB

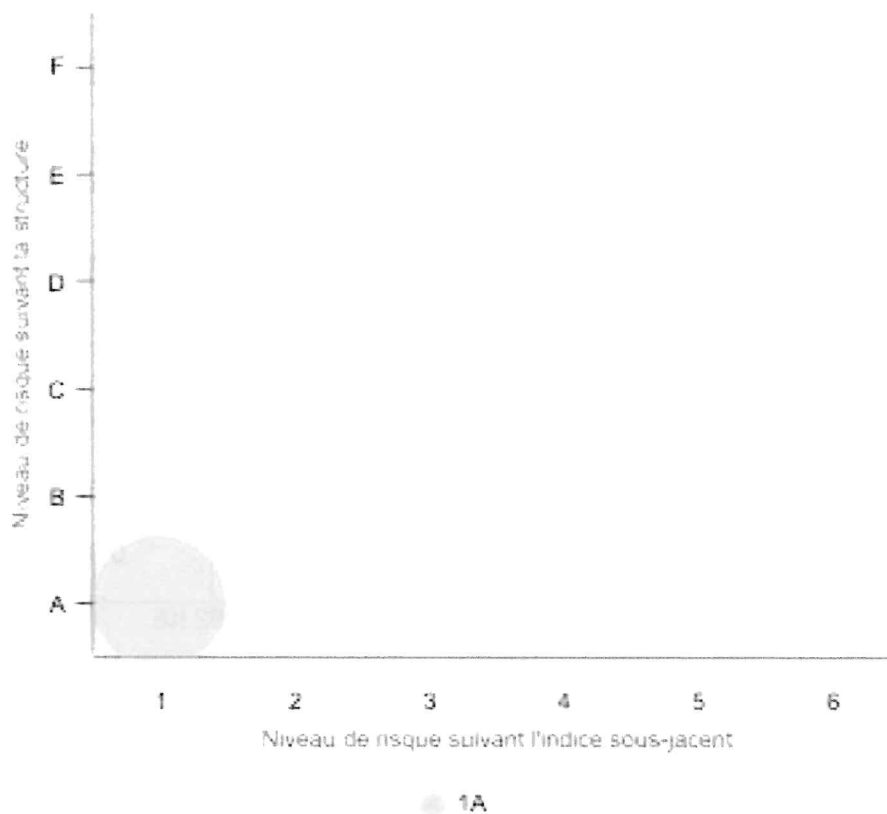
Encours global	31/10/2025	
Capital restant dû	13 066 K€	
Encours taux fixe	13 056 K€	99,92 %
Encours Taux Variables/Révisables	10 K€	0,08 %
Encours Structuré	0 K€	0,00 %
Annuité	1 862 K€	
Amortissement du capital	1 606 K€	
Intérêts*	255 K€	
ICNE* contrats	57,73 K€	
Taux moyen annuel 2025	2,08 %	
Taux actuariel	2,13 %	
Durée de vie moyenne	5 ans, 8 mois	
Durée de vie résiduelle	21 ans, 2 mois	
Nombre de contrats	70	

Le taux moyen représente le coût de la dette, sur l'exercice budgétaire 2025 il s'élève à 2,08% (évaluation sur la base des anticipations de marché au 31/10/2025).

Le taux actuariel, qui représente le coût de la dette jusqu'à extinction, est estimé à 2,13 %. Le différentiel entre le niveau du taux moyen et le taux actuariel mesure le risque de taux sur les contrats. Le taux payé est estimé en hausse de 0,05 pdb jusqu'à échéance des contrats.

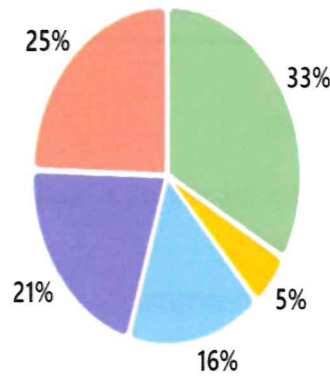
Le graphique ci-dessous représente la répartition de l'encours par niveau de classification. Les encours les moins risqués (dont la charge d'intérêts est la moins volatile) sont classés en bas à gauche, le niveau de risque augmente vers le haut (type de formule) et vers la droite (type de sous-jacent).

### Classification de l'encours au 31/10/2025 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/10/2025	%
1 - A	13 066 K€	100,00 %
<b>Total</b>	<b>13 066 K€</b>	<b>100 %</b>

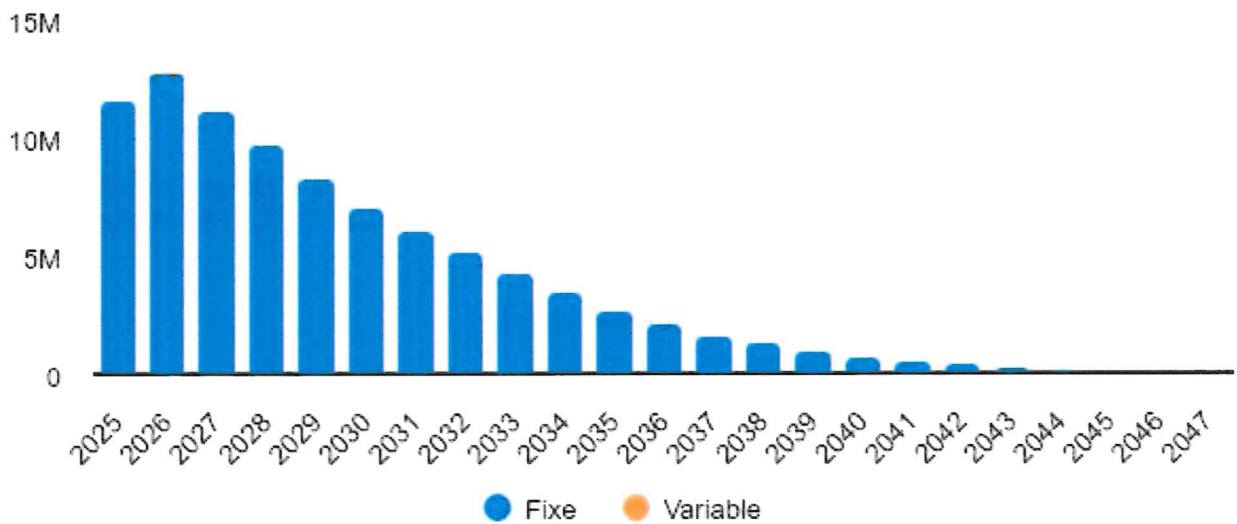
En ce qui concerne le SICTEUB, 100,00 % de l'encours de la dette est classée en 1-A dans la Charte Gissler.



■ Caisse d'Épargne ■ Agence de l'eau ■ Caisse de Crédit Agricole ■ Société Générale ■ C.L.F./DEXIA

Les principaux prêteurs sont les suivants : Caisse d'Épargne (+33,42%), Agence de l'eau (+24,51%), Caisse de Crédit Agricole (+20,88%), Société Générale (+16,31%). La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la structure par rapport à chacun de ses partenaires financiers.

### Extinction de l'encours



*Histogramme de l'encours de dette au 1 janvier de l'année jusqu'à extinction de l'encours*

La dette s'étend jusqu'en 2047 avec une durée de vie moyenne de 5 ans, 8 mois.

# La section d'investissement

---

## 1. – les dépenses

**Le budget de 2026 reprendra les restes à réaliser des opérations déjà engagées ;**

### **a. Les opérations en cours**

Le montant estimatif des dépenses d'investissement réalisé en 2025 s'élève à 2 282 000,00 € et les restes à réaliser sont estimés à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 3 500 000,00 €.

#### [APREMONT – Réhabilitation De L'Allee Des Jonquilles Et De l'allée Du Muguet](#)

Le montant des travaux s'élève à 185 768,00 € HT. Les travaux ont débuté le 20 octobre 2025 et doivent s'achever d'ici la fin de l'année 2025. Les opérations préalables à la réception de cette opération s'élèvent à 9 700,00 € HT.

#### [AVILLY-SAINT-LEONARD – Mise en place traitement H2S - Rue Paul Vaillant](#)

Le montant des travaux est estimé à 75 000,00 € HT. Les études seront lancées courant 2026 pour des travaux prévus en 2027. Le but de l'opération est de mettre en place un dispositif de traitement pour lutter contre le H2S provoqué par la stagnation des effluents en aval de la canalisation de refoulement des eaux usées.

#### [CHANTILLY – Réhabilitation du collecteur rue des cascades et collecteur Canardière](#)

Cette opération comprend la réhabilitation par ouverture de tranchée et chemisage des collecteurs communaux et intercommunaux pour un montant estimé à 855 000,00 € HT. Les études seront lancées en 2026.

#### [CHANTILLY – mise en place traitement h2s - canal saint jean](#)

Le montant des travaux est estimé à 75 000,00 € HT. Les études seront lancées courant 2026 pour des travaux prévus en 2027. Le but de l'opération est de mettre en place un dispositif de traitement pour lutter contre le H2S provoqué par la stagnation des effluents en aval de la canalisation de refoulement des eaux usées.

#### [COYE-LA-FORET–Réhabilitation collecteur Clos des Vignes](#)

Le montant des études et travaux est estimé à 700 000,00 € HT. Il est inscrit pour 2026 pour les études une somme de 70 000,00 € HT. Les travaux débiteront courant 2027.

#### [COYE-LA-FORET– Extension de réseau chemin des loups \(financement 50% aménageur\)](#)

Le montant des études et travaux est estimé à 140 000,00 € HT. Il est inscrit pour 2026 pour les études une somme de 20 000,00 € HT. Les travaux débiteront dernier trimestre 2026.

#### [GOUVIEUX – Mise en place traitement H2S - 4 postes](#)

Le montant des travaux est estimé à 300 000,00 € HT. Les études seront lancées courant 2026 pour des travaux prévus en 2027. Le but de l'opération est de mettre en place un dispositif de traitement

pour lutter contre le H2S provoqué par la stagnation des effluents en aval de la canalisation de refoulement des eaux usées.

#### [La Chapelle-en-Serval – Réhabilitation du collecteur Route de Chantilly](#)

Le montant des études et travaux est estimé à 500 000,00 € HT. Les études seront lancées au second semestre 2026 pour des travaux prévus en 2027. Le montant des études prévus en 2026 est de 20 000,00 € HT.

#### [LAMORLAYE - Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement de la commune de Lamorlaye à la station d'Asnières-sur-Oise](#)

Cette opération comprenant les études et les travaux ainsi que la démolition de la STEP de Lamorlaye est estimée à 3 497 746,62 € HT. En 2026, il sera inscrit une somme de 314 882,93 € HT pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre et toutes les études nécessaires et préalables aux travaux ainsi qu'une subvention de l'AESN estimée et attendue de 116 000.00€.

Une provision de 1 700 000,00 € pour les travaux sera inscrite sur le budget 2025.

#### [LUZARCHES - Réhabilitation du collecteur EU et EPU de la résidence Ile-de-France](#)

Le montant des travaux est de 663 084,50 € HT pour la partie EU et 141 400 ,00 € HT pour la partie EPU qui sera quant à elle payée sur le BP EPU M57. Les travaux ont débuté le 22 septembre 2025. La somme de 135 315,50 € HT a déjà été réglé en 2025. La mission de maîtrise d'œuvre est de 59 160,00 € HT pour la part EU dont 23 770,00 € HT déjà réglé en 2025.

#### [MARLY-LA-VILLE – Réhabilitation coll EU Rue Jules Vallès, Jean Jaurès, Eugène Pottier, ZA Moimont](#)

Le montant des études et travaux est estimé à 780 000,00 € HT. Les études ont démarré fin 2025 et les travaux sont prévus pour fin 2026. Le montant des études inscrits en 2026 est de 119 906,32 € HT et 480 000,00 € HT pour la partie travaux.

#### [MORTEFONTAINE - Construction d'un bassin d'orage au PRI 7](#)

Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2023 pour réaliser un bassin d'orage au droit du PRI7 afin d'éviter le nombre important de déversements au milieu naturel lors d'épisodes pluvieux et de rendre ainsi le système d'assainissement conforme.

Le marché public pour la réalisation de ces travaux représente un montant total de 441 834,30 € HT qui sera repris au budget 2026. Il restera 30 831,01 € HT pour les études et missions annexes.

#### [MORTEFONTAINE – Etude décisionnelle pour le raccordement des hameaux de Montaby et de Loisy](#)

En 2025, les études préalables concernant les études de raccordement du hameau de Montaby ont été lancées. Il a été inscrit un montant de 50 000,00 € HT en 2025. Nous sommes dans l'attente de la conclusion de l'étude décisionnelle pour déterminer le scénario retenu et le montant des travaux alloué à l'opération.

#### [VIARMES – Etudes pour détournement du collecteur amont rue de paris, rue de Kleinpeter et Sully](#)

Les études pour le détournement du collecteur amont rue de Paris sur l'allée Sully et l'allée Kleinpeter et réhabilitation du collecteur Kleinpeter ont été lancées en 2025. Le montant des études est de 26 020,00 € HT.

Ces travaux consistent en la création d'un ouvrage de répartition dont le montant total est estimé 480 000,00 € qui seront inscrits au budget 2026. La somme de 10 105,00 € HT a déjà été réglée pour les études préalables et une partie de la mission de MOE.

#### [INTERCOMMUNAL - Collecteur Vallée de la Thève – Phase 3B](#)

Il s'agit de la création d'un collecteur entre le lavoir d'Orry la Ville et Pontarmé. Le montant de cette opération études et travaux est estimé à 6 000 000,00 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre est en cours pour un montant de 276 885,00 € HT.

#### [INTERCOMMUNAL - Problématique H2S en aval des refoulements des PR5, PR7 et PR8](#)

Des consultations auprès de plusieurs bureaux d'étude ont été effectuées pour l'expertise du dioxyde d'hydrogène sulfuré (H2S) sur les tronçons et regards en sortie de refoulement afin de déterminer la raison de la dégradation par le H2S des équipements.

Après étude des différentes solutions possibles, il a été acté de prévoir un traitement in situ par injection de chlorure ferrique au PR5 et de poser une vanne automatisée sur le refoulement temps de pluie afin de permettre sa vidange dès son arrêt. Les travaux ont été effectués en juillet 2025.

Un bureau d'étude a été retenu pour un montant de 56 445,00 HT €. Il sera inscrit au budget 2026 un montant de 160 000,00 pour les travaux de mise en place d'un traitement chimique pour lutter contre le H2S et l'automatisation de la vanne.

#### [INTERCOMMUNAL - Réhabilitation du collecteur sous la voie ferrée à Fosses – Phase 4A](#)

Le collecteur situé sous la voie ferrée en gare de Fosses est en très mauvais état. Il a été constaté en 2024 une casse sur ce réseau et une réparation provisoire a été réalisée dans l'attente de la réhabilitation définitive de ce réseau.

Une somme de 100 000,00 € HT est prévue au budget 2026 pour engager la maîtrise d'œuvre dès mars 2026.

#### [SICTEUB - Station d'épuration de Gouvieux](#)

Le montant des travaux pour restaurer la façade de la station est estimé à 100 000,00 € qui seront inscrits au budget 2026. Les travaux débuteront courant 2026.

#### [SICTEUB - Travaux d'installation des panneaux photovoltaïques](#)

Le montant final des travaux est de 532 211,41 € HT. La réunion de réception du chantier est prévue en décembre 2025.

#### [SICTEUB - Autres investissements](#)

<b>AUTRES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2026</b>	<b>MONTANT EN € HT</b>
Construction nouvelle salle de réunion	477 102,50
Etude diagnostic du bardage bois de la STEU d'Asnières-sur-Oise	5 000,00
Diagnostic Génie civil des ouvrages des graisses de la STEU ASN	10 000,00
Travaux suite étude faisabilité BO ASN par pompe de relevage	80 000,00
Fonds d'investissement STEU ASN	110 000,00
Changement des cartes RTC en 5G+	50 000,00
Etude et petits travaux en lien avec reprise des postes sur Lamorlaye	10 000,00
PRI7 - travaux sécurité du poste	70 000,00
Poste Thiers Aveline - Mise en sécurité	20 000,00
Equipements de sécurité (détecteurs H2S)	2 000,00
Achat de caméra pour ITV	15 000,00
PR7 - Chemin des vaches Coye-la-Forêt - Réfection toiture bardage bois	30 000,00
PR0 - Etude de faisabilité refoulement du poste	15 000,00
SIG - Géolocalisation classe A, maintenance et AquaAdvanced	194 500,00
Mobilier salle de réunion et bureaux	50 000,00
Bornes de recharge	50 000,00
Etude de gouvernance SICTEUV	2 557,50
Façade STEU GOUVIEUX	100 000,00
SDA communes CCAC du SICTEUV + Système assainissement GOUVIEUX (réseaux, postes, station)	150 000,00
DIAG PERM GOUVIEUX + Système d'assainissement (réseaux, postes, station)	50 000,00
DIAG PERM ASNIERES + Système d'assainissement (réseaux, postes, stations)	90 000,00
	<b>1 491 160,00</b>

## 2. les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement sont les subventions accordées par l'Agence de l'eau l'excédent reporté et l'excédent capitalisé qui provient de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2026, le montant du solde d'exécution de la section d'investissement reporté est estimé à 2 516 363,73 soit une évolution stable par rapport à l'exercice précédent. Il reste à percevoir un montant de subvention toutes opérations confondues et tous partenaires financiers confondus de 432 894,65 €. Les subventions demandées auprès des partenaires financiers pour les nouvelles opérations lancées cette année seront inscrites au fur et à mesure des notifications reçues.

\* \* \*

**Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte du présent rapport.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 03/12/2025  
Le Président

